



Natura 2000

Cours inférieur de l'Aude

Compte-rendu du 1er Comité de pilotage 18 mars 2013 Narbonne

Rédacteur : John HOLLIDAY (Syndicat mixte du delta de l'Aude)
Syndicat Mixte du Delta de l'Aude
3 rue de Jonquières
11 100 Narbonne
Tel : 04.67.36.93.63 / 06 71 14 52 81
Courriel : john.holliday.smda@orange.fr

Relecture : Marion CORRE (Chargée de mission Natura 2000 Réseau Languedoc Mer Université de Montpellier - Agence des aires marines protégées Antenne méditerranée), Tiphaine RIVIERE (Agence des aires marines protégées Antenne méditerranée), Yannick GUENNOU (Syndicat mixte du delta de l'Aude), Gérard AVAL (Syndicat mixte du delta de l'Aude), Catherine CHAIX (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude).

Date du document : lundi 29 mai 2013

Personnes présentes :

ABDALLAH Yann Association Migrateurs Rhône-Méditerranée (MRM)

ALQUI Agnès Chambre d'agriculture Aude

ARCHILLA Hervé ONEMA 11

AVAL Gérard Directeur du Syndicat mixte du delta de l'Aude

BARDECHE Marie-Paule Sous-Préfète de l'arrondissement de Narbonne

BARTHES Francis Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault

BAUDIS Patrice Association Pêche Migrateurs Aude

BELLEZZA Roni Technicien Garde du littoral au Syndicat mixte du delta de l'Aude

BLANCHARD Dominique Prud'homme de Port la Nouvelle, Comité Interdépartemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Pyrénées-Orientales et de l'Aude

CHAIX Catherine Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude (DDTM 11)

CLARIANA Claude Maire de Lespignan

COEURDACIER Jean-Luc Représentant du Directeur de l'IFREMER Méditerranée

CORRE Marion Chargée de mission Natura 2000 Réseau Languedoc Mer Université de Montpellier - Agence des aires marines protégées Antenne méditerranée Chargée de mission Antenne Méditerranée Agence des aires marines

CZEREP Stéphane SCAU (Cave coopérative) de Cuxac-d'Aude

DASSONVILLE Cécile Chargée de mission Natura 2000 la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Languedoc-Roussillon

DEFOS Stéphane - Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude

DENARD Thierry Compagnie de gendarmerie de Narbonne

FABRE Alex Président du Comité Interdépartemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Pyrénées-Orientales et de l'Aude et Prud'homme Major de Leucate

FAURE Christian Mairie de Marcorignan

FORTUN -SANS Kattalin Parc naturel régional de la Narbonnaise

FOUR Brian stagiaire au Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières

GARCIA Christian Représentant le colonel commandant, le groupement de gendarmerie maritime Méditerranée de Toulon

GARCIA Jean-Marie Syndicat national des professionnels des activités nautiques

GIBRAT Jean-Marc Comité Départemental de vol libre de l'Aude

GUENNOU Yannick Chargée de mission au Syndicat mixte du delta de l'Aude

HELAINÉ Yves Maire de Saint-Nazaire

HOLLIDAY John Chargé d'études Natura 2000 au Syndicat mixte du delta de l'Aude

LABRUNE Céline Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, CNRS Banyuls-sur-Mer

LAFFAGE Jean-Marc Patron pêcheur 2^{ème} prud'homme de Gruissan, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM)

LAURENS Claudine Adjointe au Maire de Cuxac-d'Aude

LOPEZ Roger Président de la Commission locale de l'eau de la Basse Vallée de l'Aude

LLOPEZ Gøard Adjoint au Maire de Lespignan

MADERN Joøl Mairie de Fleury

METVIER Daniel Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France

MONNI Christiane Vice-prøidente du Syndicat mixte du delta de l'Aude

PARLANGE Hervø Adjoint au prøfet Maritime de la Møditerranøe, Prøfecture maritime de la Møditerranøe (PREMAR)

PERON Støphane Direction Døpartementale des Territoires et de la Mer des Pyrønes-Orientales
Døpartement de la Mer et au Littoral des Pyrønes-Orientales et de l'Aude

PUJOL Michel Comitø Døpartemental Olympique et Sportif de l'Høaut et Comitø Døpartemental
des Activitøes de Physiques et Sportives de Pleine Nature de l'Høaut

RAMIREZ Lucien Adjoint au Maire de Salles-d'Aude

REBOULEAU Aurore Adjointe au chef du pøle « Protection et Amøngement Durable de l'Espace
Marin » Division action de l'Etat en mer la Prøfecture maritime de la Møditerranøe

RIVIERE Tiphaine - Chargøe de mission Antenne Møditerranøe Agence des aires marines
protøgøes

SBARRA Louis Adjoint au maire de Lespignan

SERAZIN Thomas Chargøe de mission pøche et environnement au Comitø Røgional des Pøches
Maritimes et des Elevages Marins du Languedoc-Roussillon

SIE Guy Maire de Fleury-d'Aude

SORIANO Marc Directeur Gøneral des Services de la commune de Fleury-d'Aude

THIRIOT Carole Technicienne la Føderation des vigneronnøes indøpendants de l'Aude

TRIADOU Laurent Animateur du SAGE de la Basse Valløe de l'Aude, Syndicat mixte des milieux
aquatiques et des rivilières

ZELLER Lucette Association ECCLA (cologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral
Audois)

Ordre du jour

- Rappels sur le dispositif N2000 ;
- Présentation du site « Cours inférieur de l'Aude », de ses enjeux, des connaissances acquises ;
- Présentation de la démarche d'élaboration du Document d'objectifs et du calendrier prévisionnel ;
- Proposition de désignation des opérateurs pour l'élaboration et le suivi du Document d'objectifs ;
- Proposition des projets de confier la présidence à un représentant d'une collectivité territoriale ;
- Questions diverses.

Plan de la réunion et présentations

I. Rappel sur les objectifs de la démarche Natura 2000 et du réseau méditerranéen (Cécile DASSONVILLE / DREAL LR et Aurore REBOULEAU / Préfecture Maritime de Méditerranée)

II. Présentation du site Natura 2000 Cours inférieur de l'Aude (Catherine CHAIX / DDTM 11)

III. Présentation des connaissances acquises sur la partie terrestre du site (Yann ABDALLAH / MRM)

IV. Présentation des connaissances acquises sur la partie maritime du site (Tiphaine RVIÈRE / AAMP)

V. Présentation des structures candidates pour être opérateur et de leur démarche (Christiane MONNIE / SMDA et Marion CORRE UM2 / AAMP)

VI. Proposition de démarche des structures candidates pour être opérateurs (John HOLLIDAY / SMDA et Marion CORRE UM2 / AAMP)

VII. Désignation des structures opératrices et du président de Copil

Les présentations sont disponibles à la demande auprès de John HOLLIDAY (john.holliday.smda@orange.fr) et prochainement sur le site : <http://reseau-languedocmer.n2000.fr/>

Introduction

Mme BARDECHE, sous-préfète de l'arrondissement de Narbonne, représentant le préfet de l'Aude, ouvre ce premier Comité de pilotage (Copil) et remercie l'ensemble des membres du Copil pour leur présence puis invite les autres membres de la présidence à se présenter. Elle rappelle que Natura 2000 vise à concilier les bonnes pratiques et l'environnement. Elle souligne que le site a la particularité de présenter une large partie maritime ainsi qu'une partie terrestre. Ce site a été retenu pour faire partie du réseau Natura 2000 en raison de la grande richesse des poissons migrateurs utilisant ces deux milieux.

M. PARLANGE, adjoint au préfet maritime, représentant le préfet maritime remercie la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Narbonne pour l'accueil de ce premier Comité de pilotage du site Natura 2000 « Cours inférieur de l'Aude ». Il rappelle que le Vice-amiral d'escadre Yann Tainguy, préfet maritime de Méditerranée est particulièrement attentif à ce site Natura 2000 au regard de l'importance de la surface maritime (80% en eaux placées sous juridiction française).

M. PARLANGE indique que lorsque l'on parle de littoral on parle aussi de la mer : le 18 janvier 2013, M. CUVILLIER, ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche, a installé le Conseil national de la mer et des littoraux marquant un changement de dispositif dans la gouvernance de la mer et du littoral. Les sites Natura 2000 constituent un élément de base d'une nouvelle organisation pour la mer et le littoral. Il rappelle également que le COPIL est coprésidé par le préfet de l'Aude et les préfets Maritimes. Ces derniers sont en accord avec la candidature proposée pour la Présidence.

M. PARLANGE rappelle que le site Natura 2000 Cours inférieur de l'Aude a été proposé en 1998 et 15 années se sont écoulées depuis. C'est une période longue mais l'élaboration du Document d'objectifs (Docob) n'est que le début de cette démarche : un Docob n'est pas un document que l'on encadre, c'est un ensemble d'objectifs concrets et qui seront suivis. Ce qui importe au préfet maritime c'est la valeur juridique qu'il pourra accorder au Docob, la réglementation des activités et la cohérence des actions proposées d'un site marins à l'autre afin de promouvoir une politique locale. Dans le cas contraire, on tendrait vers des contradictions d'un site à l'autre.

Mme BARDECHE souligne que les préfets maritimes ont choisi de déléguer la présidence tout en restant co-président. Elle rappelle ensuite l'ordre du jour et invite les membres du Comité de pilotage à se présenter.

I. Rappel des objectifs de la démarche Natura 2000 et du réseau méditerranéen

Mme DASSONVILLE présente la démarche Natura 2000 découlant de deux Directives européennes : La Directive Habitat-Faune-Flore et la Directive Oiseaux et visant l'objectif de concilier le développement économique et social avec la préservation de la biodiversité. Cette démarche s'appuie localement sur plusieurs volets du dispositif : la concertation via un Comité de pilotage (COPIL) qui est l'instance de validation des différentes étapes de la vie du site Natura 2000 ; le financement et la contractualisation via les contrats Natura 2000 ; la prévention via l'évaluation des incidences. La vie du site ne s'arrête pas à l'élaboration du Docob, elle se poursuit à travers l'animation du site Natura 2000. Le Docob est constitué d'un état des lieux écologique et socio-économique du site Natura 2000, d'une analyse écologique avec la hiérarchisation des enjeux de conservation ; bases indispensables pour co-construire avec les acteurs le volet opérationnel du Docob composé des mesures de gestion et des actions à mettre en œuvre durant la phase d'animation du site Natura 2000.

Mme REBOULEAU rappelle également le rôle de coordination de la Préfecture Maritime pour la mise en œuvre du réseau Natura 2000 en mer à l'échelle de la façade, avec l'appui des services déconcentrés de l'État : la Direction Régionale de l'Environnement et du Logement (DREAL) et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). Elle rappelle les différentes étapes de la mise en œuvre de Natura 2000 en mer ainsi que les spécificités des habitats naturels et des espèces ciblées.

Un point est également fait sur l'état du réseau Natura 2000 en Mer en Languedoc-Roussillon :

- 48 sites Natura 2000 en mer sur la façade méditerranéenne française ;
- 10 sites Natura 2000 en mer en Languedoc-Roussillon dont 2 actuellement en animation.

I. Présentation du site Natura 2000 Cours inférieur de l'Aude

Le site Natura 2000 « Cours inférieur de l'Aude », désigné au titre de la Directive « Habitats » (92/43/CEE du 21 mai 1992), présente une superficie de 5 335 ha dont 87 % recouvre la partie maritime, 12 % le département de l'Aude et 1 % le département de l'Hérault sur 12 communes. Les habitats naturels et les espèces ayant justifié sa délimitation en 2008 sont : la Lamproie marine, la Lamproie de rivière, l'Alose feinte et le Toxostome en ce qui concerne les poissons ; la Cordulie corps fin et la Cordulie splendide en ce qui concerne les odonates (libellules).

II. Présentation des connaissances acquises sur la partie terrestre

Les services de l'état ont confié la réalisation de l'acquisition de connaissances écologiques sur le site à un groupement composé de l'association Rhône Migrateurs Méditerranée (MRM) et des bureaux d'étude SIALIS et CERCIS.

M. ABDALLAH présente les résultats de l'étude menée par MRM sur les poissons migrateurs (amphi-halins), par SIALIS sur les odonates et les poissons d'eau douce et par CERCIS sur les habitats naturels.

• Les poissons amphi-halins

M. ABDALLAH présente les espèces de poissons migrateurs pour lesquelles le site a été délimité leurs menaces et les enjeux. L'Alose feinte présente un enjeu de conservation exceptionnel ; la Lamproie marine un enjeu de conservation modéré alors la Lamproie fluviatile ne présente pas d'enjeu de conservation puisqu'une seule observation a été effectuée sur l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée et l'espèce est très probablement absente. Une des menaces pesant sur ces espèces est l'accès aux frayères naturelles : les ouvrages (barrage, seuil) constituent parfois un obstacle pour diverses raisons. L'artificialisation des habitats naturels est également une menace pour ces espèces.

• Les odonates

4 espèces d'odonates ont été recherchées en priorité : la Cordulie corps fin, la Cordulie splendide, le Gomphe de Graslin et l'Agrion de Mercure. Seules la Cordulie corps fin et la Cordulie splendide ont été observées. Pour cette dernière, rare dans l'Aude et sur le site, les enjeux sont forts alors que pour la Cordulie corps fin qui est beaucoup plus abondante les enjeux restent modérés.

• Les poissons d'eau douce

4 espèces ont été recherchées : le Barbeau méridional, le Toxostome, la Bouvière ainsi que la Loche de rivière. La Loche de rivière n'a pas été observée dans le cadre de cette étude. Sa présence dans le Formulaire Standard de Données relève probablement d'une erreur au regard des confusions possibles avec d'autres espèces. Le Barbeau méridional affectionne les petits cours

d'eau avec des eaux fraîches et oxygénées qu'il ne trouve qu'en amont du site. La répartition des deux autres espèces sur le site est nettement influencée par la qualité du milieu dégradée par l'écoulement homogène sur de grands linéaires, un lit parfois très encaissé chenalisé et sans annexes hydrauliques. Cette répartition reflète un enjeu modéré pour la Bouvière et fort pour le Toxostome.

- Les habitats naturels

37 habitats naturels dont 9 d'intérêt communautaire ont été identifiés. Les fortes galeries *Salix alba* présentent un enjeu très fort ; les prêtres salés méditerranéens présentent un enjeu fort ; les Forêts *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*, Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques, Rivières permanentes méditerranéennes *Glaucium flavum*, Galeries et fourrés riverains méditerranéens présentent un enjeu modéré et les Rivières des étages planitaires montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis*, Rivières permanentes méditerranéennes du *Paspalo-agrostidion* avec rideaux boisés riverains *Salix* et *Populus alba* présentent un enjeu faible.

M. BLANCHARD du Comité interdépartemental de la pêche Aude / Pyrénées Orientales fait savoir qu'il a un document de la DDTM ainsi qu'un document de l'Agence de l'eau faisant état de la dégradation de la qualité de l'eau et de la concentration importante en Cadmium et Cuivre. Il ne comprend donc pas que l'on affirme que la qualité de l'eau est en « bon état ».

M. ABDALLAH répond que la situation de « bon état » est une appréciation relative aux espèces concernées qui sur le site sont plus impactées par l'hydromorphologie du fleuve que par la qualité de l'eau. Il précise qu'il existe effectivement des problèmes de qualité d'eau ponctuels pouvant impacter les espèces mais la fonctionnalité de l'habitat joue un rôle plus important et c'est pourquoi la présentation a mis l'accent sur les caractéristiques physiques mais il ne s'agit pas de négliger le problème de la qualité de l'eau.

I. Présentation des connaissances acquises sur la partie marine

Mme RIVIERE présente les premiers résultats d'une étude menée en 2011 et 2012 sur le site « Cours inférieur de l'Aude » : le programme CARTHAM (programme de cartographie des habitats naturels marins, lancé en 2009 par l'AAMP). Cette étude a pour objectif de dresser l'inventaire biologique et de proposer un état des lieux écologique initial et une analyse écologique des habitats marins patrimoniaux du site Natura 2000 (étude actuellement en cours de finalisation). Pour cela, le diagnostic recoupe plusieurs méthodes : la photo-interprétation, le travail au sonar, les prélèvements et analyses sédimentaires, les visites terrain etc.

Les résultats provisoires de cette étude mettent en avant la présence de :

- bancs de sable : faible couverture d'eau permanente, habitat du Crabe *Corystes* ;
- sables fins de haut niveau, habitat de *Donax trunculus* et de *Pontocrates altamarinus* ;
- sables fins bien calibrés avec notamment la présence de *Sepia officinalis* ;
- sables fins et grossiers sous influence des courants de fond avec notamment la présence *Spatangus purpureus* ;
- coralligène, habitat de *Pentapora fascilis* ;

- fonds d'écritures, habitat d'*Astropecten irregularis*.

I. Présentation des structures candidates pour Cle opérateur

Mme RIVIERE indique que l'Agence des aires marines protégées (AAMP) est un établissement public créé en 2006 sous tutelle du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE). Cet établissement dont les missions sont dédiées à la protection du milieu marin, dispose de trois missions principales qui sont :

- d'appuyer les politiques publiques concernant la création et la gestion des aires marines protégées,
- de coordonner les moyens humains et financiers dédiés à la gestion des parcs naturels marins (ex. Parc naturel marin du golfe du Lion) et des autres Aires Marines Protégées (AMP) dont Natura 2000,
- de former et d'aider les gestionnaires d'AMP.

Pour plus d'information sur l'AAMP : <http://www.aires-marines.fr/>

Mme MONNIE indique que le Syndicat mixte du delta de l'Aude (SMDA) est un établissement public créé par arrêté préfectoral le 01/01/2006. Il est composé du Département de l'Aude, du Département de l'Hérault et de 19 communes. L'objet du SMDA est la réalisation du SAGE, d'études et de travaux de protection, de restauration et d'entretien de cours d'eau, zones humides, canaux, et de tout ouvrage en vue de limiter les dégâts liés aux inondations et d'améliorer la qualité et la richesse des milieux aquatiques. Il porte également la mission de secrétariat technique et administratif de la Cle du SAGE de la Basse Vallée de l'Aude. Le SMDA présente trois implantations pour 12 agents :

- Narbonne : administration générale, direction et missions de lutte contre les inondations ;
- Domaine de Bayssan (Béziers) : animation de trois sites Natura 2000, collaboration de deux Docob ;
- Salles-d'Aude : équipe d'entretien des ouvrages, des canaux...

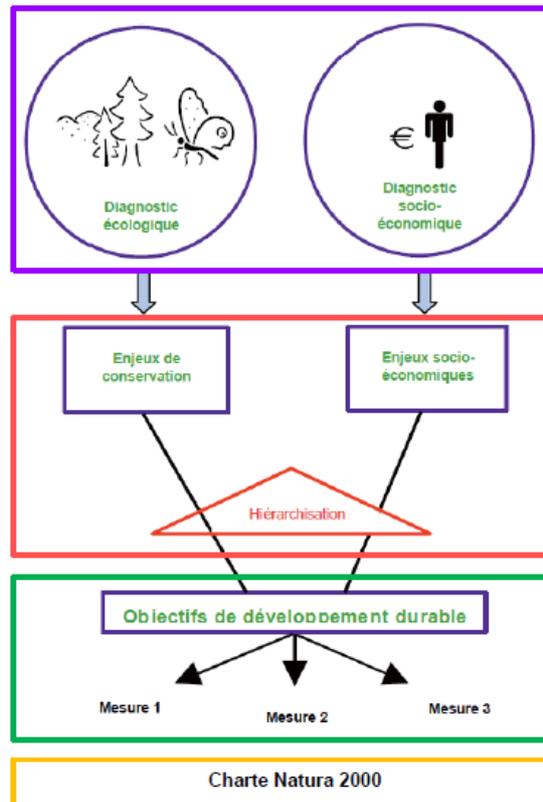
M. PLA en est le président, Mme MONNIE et M. VIDAL les vice-présidents.

Le SMDA accepte Cle candidat comme opérateur principal du site « Cours inférieur de l'Aude », s'appuyant sur son expérience acquise dans la gestion des sites Natura 2000 « Basse Plaine de l'Aude » et « Collines d'Ensoune ».

LAAMP a accepté Cle candidate comme opérateur associé du site « Cours inférieur de l'Aude », s'appuyant sur son expérience acquise dans la gestion des sites Natura 2000 en mer avec le site « Posidonies de la côte palavasienne » (site pilote pour la faune méditerranéenne), son réseau local, son plan géométrique et son antenne Méditerranée. L'engagement de l'AAMP sur le site Natura 2000 se traduira par la responsabilité de cette dernière dans la collaboration de la partie « mer » du Docob et dans l'animation de la concertation.

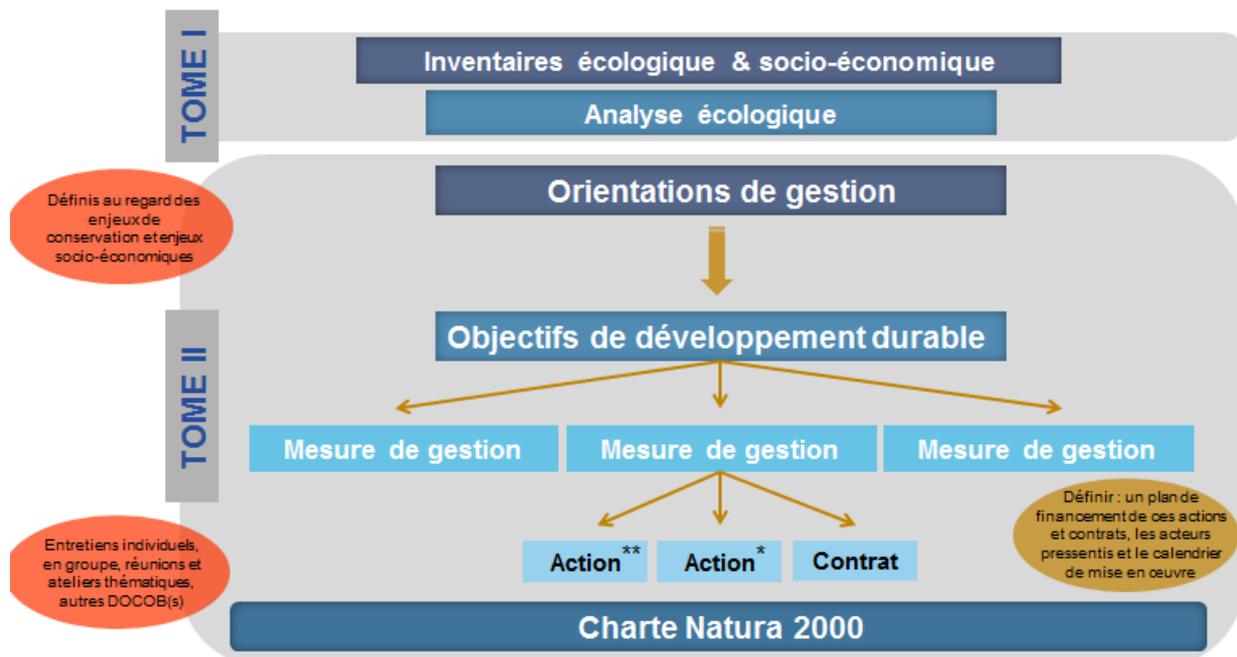
IV. Proposition de démarche des structures candidates pour le Docob

La proposition technique des deux opérateurs (SMDA et AAMP) pour la réalisation du Docob ainsi que leur niveau d'implication, est présentée par M. HOLLIDAY et Mme CORRE aux membres du COPIL.

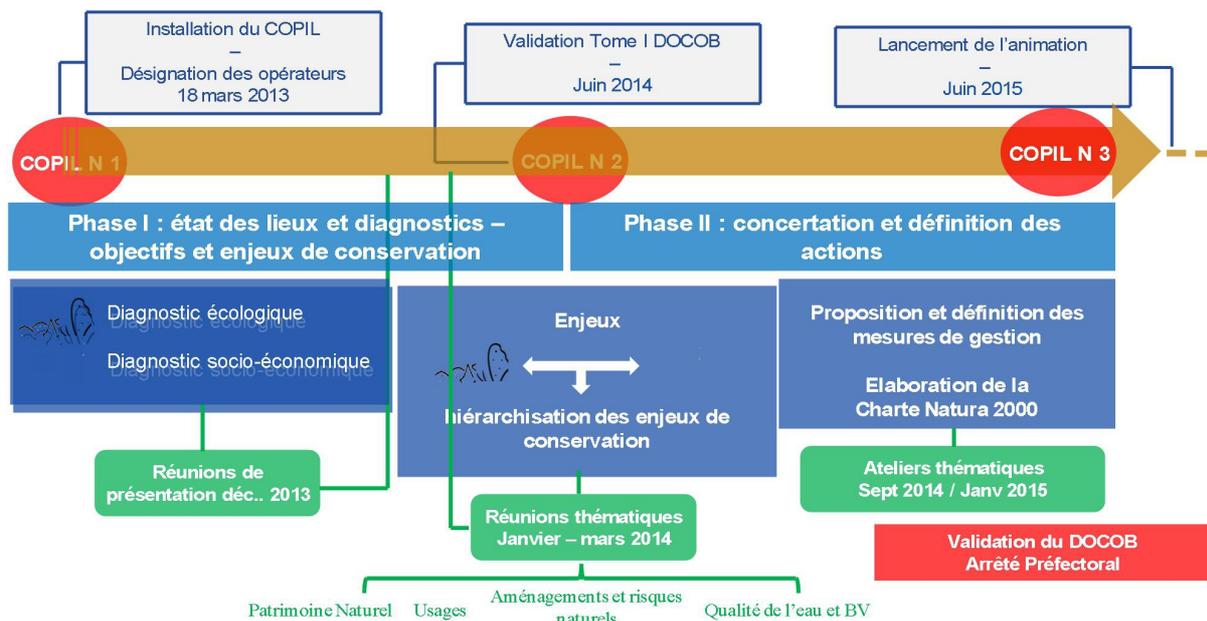


Dans un premier temps, un diagnostic socio-économique sera établi par un travail bibliographique et en rencontrant individuellement les usagers. Le croisement du diagnostic socio-économique et écologique permettra de définir les enjeux (tome I). Afin de partager et affiner ces enjeux, des groupes de travail seront alors mis en place permettant un processus de concertation abordant les thématiques suivantes : patrimoine naturel, usages, aménagements et risques naturels, qualité de l'eau et bassin versant.

Une fois les enjeux définis, on rentre dans le volet opérationnel du Docob (tome II) : il comporte les orientations de gestion, les objectifs de développement durable, les mesures et les actions co-construites en concertation avec les acteurs locaux. Mme CORRE rappelle l'importance de l'implication des acteurs dans l'élaboration du Docob afin d'aboutir à un document adopté par tous et opérationnel.



Le planning de l'élaboration du Docob est le suivant :



Mme BARDECHE rappelle que le Docob est le fruit d'une construction commune pour préserver le site remarquable qui a représenté l'importance des groupes de travail qui se réuniront tout au long de l'année 2014 pour concevoir un programme d'actions concrètes qui pourront être ensuite adaptés.

V. Désignation des structures opératrices et du président de Copil

Mme BARDECHE interroge les membres du COPIL quant à la candidature du SMDA et de l'AAMP comme opérateurs du site Natura 2000 « Cours inférieur de l'Aude » et la candidature de M. SIE, Maire de Fleury, comme président du Comité de pilotage.

Mme BARDECHE indique que les projets ont souhaité confier la présidence à un élu pour être au plus près du territoire.

M. SIE explique pourquoi il se porte candidat à la présidence du Copil. La première raison tient au fait qu'il est natif de Fleury-d'Aude il y a 65 ans et qu'il est issu d'une famille qui tirait sa subsistance de la pêche aux Cabanes de Fleury-d'Aude. Ensuite, il est très au fait de l'histoire de l'Aude. Il est élu à la commune de Fleury-d'Aude depuis 1989 et a par conséquent accompagné toutes les évolutions et les travaux menés sur la rivière. Enfin, il est coutumier de la démarche puisque quatre sites Natura 2000 sont présents sur la commune de Fleury-d'Aude : Cotes sableuses de l'infra-littoral languedocien, Cote languedocienne, Basse Plaine de l'Aude, Cours inférieur de l'Aude et enfin Massif de la Clape dont il est le président de Copil. Il souligne que si Natura 2000 ne tient pas compte de l'avis des acteurs locaux, la démarche court à l'échec.

Il rappelle que des ouvrages majeurs ont été réalisés assez récemment sur le cours d'eau comme le pont de Fleury, le barrage anti-sel qui ne favorise pas la remontée des poissons migrateurs, le pont de l'autoroute, le port du Chichoulet ou les digues du débouché en mer incurvés vers les plages de Fleury-d'Aude.

L'embouchure de l'Aude concentre de nombreux enjeux : la plaisance, l'aquaculture, la conchyliculture, le port du Chichoulet....S'il n'est pas toujours facile de concilier tous les enjeux, M. SIE insiste sur le fait qu'il faut beaucoup de dialogue, d'ouverture d'esprit et qu'un projet qui ne tient pas compte de l'avis des acteurs locaux est voué à l'échec.

Mme BARDECHE rappelle que pour les sites marins, aucun vote n'a lieu. Ce sont les projets qui désignent le président du Copil.

Closure du Copil

Mme BARDECHE remercie l'ensemble des participants à ce premier Comité de pilotage et donne rendez-vous à l'ensemble de ses membres en juin 2014, pour la seconde réunion du Copil.

Le SMDA et l'AAMP sont désignés respectivement opérateur principal et opérateur associé sur proposition du Comité de pilotage, pour porter l'élaboration du document d'objectifs.

M. SIE, Maire de Fleury-d'Aude, est désigné président du Copil.